



NIL MAGNUM SINE LABORE

**L'ASSOMPTION**  
Ville de **culture** et de **patrimoine**

Pour diffusion immédiate

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017

---

**L'Assomption, le 8 mai 2018.** – Comme prescrit par la loi, c'est lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018 que la Ville de L'Assomption a déposé son rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Le résultat de cet exercice présente un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 949 937 \$. La Ville continue d'exercer un contrôle serré de ses dépenses et elle a pu bénéficier de revenus qui n'avaient pas été prévus dans le budget de fonctionnement.

### Revenus

La Ville a réalisé des revenus supérieurs de 1,1 M\$ au budget, dont un montant de 232 900 \$ est dû à un changement de politique comptable. Les taxes foncières ont dépassé le montant prévu par 269 000 \$, en raison d'un marché immobilier demeuré actif. La richesse foncière de la Ville a poursuivi sa croissance en 2017 avec une hausse du rôle d'évaluation de 29,2 M\$, un montant plus modeste que celui de l'année précédente, qui se situait à 51,8 M\$. La Ville a également profité de sa bonne performance environnementale, puisque les redevances au titre des matières résiduelles ont dépassé de 411 000 \$ le montant prévu au budget.

### Charges et autres éléments

Les charges et des éléments de conciliation à des fins fiscales totalisent un excédent des dépenses sur le budget de 1 536 \$, exclusion faite de l'effet du changement de politique comptable. En d'autres mots, l'excédent de fonctionnement provient exclusivement des revenus de l'exercice.

Suivant les nouvelles dispositions introduites par le projet de loi n° 122, le maire fera rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs lors de la séance ordinaire du 12 juin prochain.

Document complémentaire : [Sommaire de l'information financière](#)

- 30 -

Source : Ville de L'Assomption  
450 589-5671, poste 2015

Communiqué